

LE 10 MAI 2007

**COMMUNICATION PREPAREE PAR M. CLAUDE LEROI
AU NOM DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI ET
DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

MAI 2007

**LA SITUATION DE L'EMPLOI ET
DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE
EN ILE-DE-FRANCE
2ND SEMESTRE 2006**

Claude LEROI

Le rapporteur exprime sa gratitude à l'ensemble des personnes qui ont directement participé à l'élaboration de cette communication, et en particulier au Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services (CROCIS) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Il remercie par ailleurs les représentants des autres institutions qui ont accepté de faire part des éléments de conjoncture en leur possession.

Le coup de phare de cette note de conjoncture sera consacré aux personnes handicapées en Île-de-France.

PARTIE 1

L'environnement économique général au second semestre 2006

- Ralentissement de l'économie mondiale au 2nd semestre 2006
- Après avoir stagné au 3^{ème} trimestre, la croissance économique française enregistre un net rebond au 4^{ème} trimestre

PARTIE 2

L'activité économique et l'emploi en Île-de-France au second semestre 2006

- L'activité au 2nd semestre reste bien orientée malgré quelques signes d'essoufflement...
- ...qui ne perturbent toutefois pas l'amélioration enregistrée sur le marché du travail francilien

PARTIE 3

Analyse sectorielle

- Industrie
- Construction
- Commerce (gros)
- Services marchands
- Tourisme

PARTIE 4

Les personnes handicapées en Île-de-France

- 1 – Les personnes handicapées : Qui sont-elles ? Combien sont-elles ?
- 2 – les compétences de la région
- 3 – Un mot clé : Accessibilité
- 4 – Quels enjeux ?
- 5 – Non discrimination – Obligation d'emploi
- 6 – La formation professionnelle
- 7 – Une avancée démographique : le CRCCH

Ainsi que l'avait évoqué notre Commission lors de la précédente note de conjoncture en octobre 2006, le second semestre 2006 a confirmé en Ile-de-France la tendance favorable qui s'était alors dégagée.

Alors que la croissance économique mondiale marque le pas, notamment sous l'effet du ralentissement de l'économie américaine, les économies européennes, grâce à la vigueur des demandes intérieures, semblent temporairement à l'abri de ce ralentissement généralisé.

En France, l'année 2006 a été dans son ensemble une année relativement bonne en termes de croissance économique, ce que les chiffres de l'emploi tendent à confirmer.

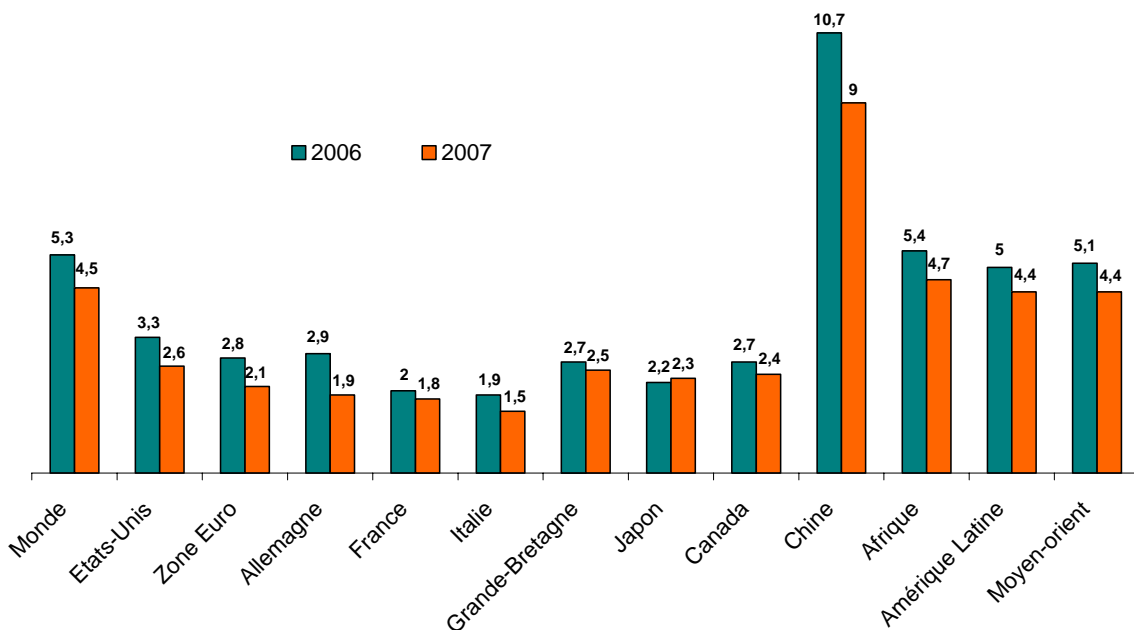
L'activité économique francilienne, dans le sillage d'une première moitié d'année très favorable, se maintient à un niveau intéressant même si certains secteurs en profitent davantage. Cette situation d'ensemble se traduit par une amélioration de l'emploi, avec un taux de chômage en baisse accompagné d'une hausse désormais confirmée de l'emploi salarié.

L'environnement économique général au 2nd semestre 2006



La fin de l'année 2006 est marquée par un ralentissement international. La chute brutale du marché immobilier aux Etats-Unis a freiné le dynamisme de son économie. Cependant, la baisse du prix du pétrole a joué de façon positive sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la situation financière des entreprises. La croissance de la zone euro, particulièrement dynamique en 2006, a pu s'appuyer sur une demande intérieure toujours vive.

La croissance mondiale en 2006 et prévisions de croissance pour 2007



Source : COE-Rexecode - mars 2007

➤ Ralentissement de l'économie mondiale au 2nd semestre 2006...

Les signes d'essoufflement de l'économie américaine persistent mais le ralentissement devrait n'être que passager

Source : INSEE

Malgré une reprise au 4^{ème} trimestre, on assiste globalement, dans le sillage du ralentissement observé aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, à un tassement de l'activité aux Etats-Unis, au cours du 2nd semestre. Toutefois, les bons chiffres de la croissance en début d'année 2006 et le rebond qui a eu lieu au 4^{ème} trimestre ont permis de redresser le taux de croissance annuel américain à +3,3 % en 2006, au-delà donc de la tendance longue observée ces dernières années, estimée à +3,1 %.

L'économie américaine est actuellement soumise à des forces contraires dont il est difficile de déterminer quel sera l'impact final. En effet, d'un côté la correction du marché immobilier pèse sur l'investissement résidentiel et pourrait tôt ou tard affecter l'emploi et la consommation ; d'un autre côté la baisse des prix de l'énergie soutient les revenus des ménages, et donc leurs dépenses, et améliore la situation financière des entreprises.

Selon les prévisions de l'INSEE, la croissance au 1^{er} semestre devrait ralentir avec un rythme estimé à +2 %. Les éléments favorables devraient toutefois prendre progressivement le dessus et ramener cette croissance à des taux plus proches de la tendance observée ces dernières années.

Sous l'impulsion de la Chine, l'activité au sein de la zone Asie reste forte et ne devrait être que faiblement touchée par le ralentissement de l'économie mondiale

En Asie, la Chine demeure un moteur de croissance essentiel, avec un taux de croissance de +10,7 % en 2006. Toutefois, les mesures prises par le gouvernement chinois pour freiner l'activité économique, en particulier l'investissement des entreprises, commencent à porter leurs fruits, comme en témoignent des prévisions de croissance pour 2007 en recul (+9 %).

Au Japon, l'année 2006 a été relativement bonne en termes de croissance (+2,2 %). Les perspectives, qui s'annonçaient très bonnes pour l'année 2007, ont été revues à la baisse en raison de l'impact du ralentissement de l'économie américaine sur l'économie nipponne. La croissance pour l'année 2007 devrait être ainsi proche du rythme constaté en 2006.

Des facteurs internes et externes sont susceptibles de fragiliser la croissance de la zone euro qui a été très satisfaisante en 2006.

Grâce au net rebond de la croissance au 4^{ème} trimestre, la progression du PIB au sein de la zone euro s'est élevée à +2,8 % en 2006. Il convient toutefois de noter que les achats anticipés des ménages allemands en prévision du relèvement du taux de TVA ont joué de manière significative dans cette embellie.

L'investissement et la consommation intérieure ont été, pour la plupart des grands pays de la zone, les moteurs de la croissance. En revanche, l'impact du commerce extérieur sur la croissance a été neutre pour l'ensemble de la zone mais a été variable selon les pays. L'Allemagne, en raison d'une meilleure orientation de ses échanges extérieurs en direction des marchés à forte croissance, a toutefois tiré partie du commerce extérieur.

Les créations d'emplois se sont accélérées dans la zone euro en 2006 (+1,3 % en 2006 après +0,5 % en 2005) et la baisse du taux de chômage se poursuit (7,9 % en 2006 contre 8,7 % en 2005).

Si la progression du revenu agrégé des ménages de la zone a été légère, en revanche leur consommation a continué de progresser plus rapidement que leur revenu (+1,9 % et +1,0 % respectivement).

***Perspectives pour
l'année 2007***

Sous le triple effet du ralentissement de l'économie américaine, du commerce mondial et surtout des politiques économiques internes restrictives, la croissance de la zone euro devrait être bien moins forte en 2007 qu'elle ne le fut en 2006. En effet, les plans budgétaires annoncés par les gouvernements allemand et italien, dans le but de réduire leur déficit public, devraient ralentir la progression des dépenses publiques ainsi que celle du revenu des ménages via un relèvement des prélèvements fiscaux. Ces mesures correctives sont chiffrées à 1 point de PIB pour l'Allemagne et l'Italie et devraient avoir un impact indéniable sur la croissance de la zone euro dans son ensemble. Dans le meilleur des cas, la croissance de la zone euro atteindrait +2,1 % en 2007 et le ralentissement serait particulièrement fort au cours du 1^{er} semestre. Néanmoins, le retour de la croissance prévu courant 2007 aux Etats-Unis devrait avoir un impact positif sur celle de la zone euro en fin d'année.

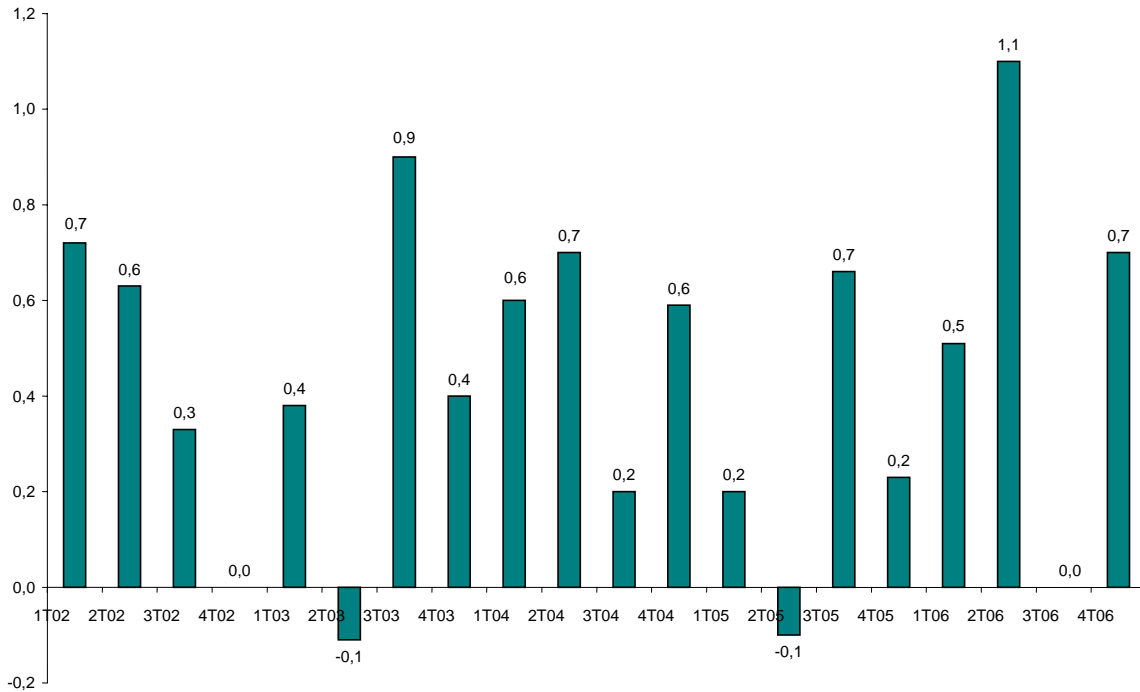


.....

➔ Après avoir stagné au 3^{ème} trimestre, la croissance économique française enregistre un net rebond au 4^{ème} trimestre 2006...

.....

Evolution du PIB français – glissement trimestriel
(de 2002 à 2006)



Source : INSEE

.....

L'activité économique française repart au 4^{ème} trimestre 2006...

Après avoir stagné au cours du 3^{ème} trimestre (0 %) en raison d'un net repli de la production industrielle manufacturière, l'activité économique française a connu un rebond au 4^{ème} trimestre (+0,7 %) ce qui porte la croissance annuelle à +2,0 % en 2006.

Les carnets de commande étrangers, qui s'effritaient depuis l'été (en lien avec la détérioration graduelle de l'environnement économique de la France) sont repartis à la hausse en fin d'année, engendrant ainsi un rebond des exportations de produits manufacturés au 4^{ème} trimestre. Ce rebond permet de porter la croissance annuelle des exportations françaises de produits manufacturés à +9,6 %.

En phase avec l'évolution des autres composantes de la demande, l'investissement des entreprises françaises a lui aussi connu une reprise au 4^{ème} trimestre. Ce sursaut de l'investissement a porté l'évolution annuelle de l'investissement à +4,2 % en 2006 (après +4,1 % en 2004 et +3,8 % en 2005). Toutefois, des perspectives d'activité moins assurées pour 2007 pousseront les entrepreneurs à adopter un comportement plus réservé dans leurs dépenses d'investissement. Selon les prévisions, la progression de l'investissement devrait être de +0,6 % par trimestre pour 2007.

Entraînée par la désinflation (soutenue par le repli des prix des produits énergétiques) ainsi que par la baisse de l'impôt sur le revenu, l'accélération de la hausse du pouvoir d'achat des ménages continue d'alimenter une consommation intérieure qui reste forte. Elle a été en 2006 la principale composante de la croissance française avec une progression de +0,9 % par trimestre sur l'ensemble de l'année 2006.

.....

... tandis que les améliorations enregistrées sur le front de l'emploi perdurent

Source : INSEE

Le rebond de l'activité en fin d'année s'est ressenti de façon notable sur le marché du travail français. Le taux de chômage a ainsi diminué de 0,4 point par rapport à juin pour s'établir à 8,6 % de la population active en décembre 2006. Toutes les catégories observées bénéficient de cette baisse, en particulier les femmes (-0,6 point) excepté les jeunes femmes dont le taux de chômage stagne à un niveau très élevé (23,7 %).

L'emploi salarié français progresse ainsi de 0,5 % au cours du 2nd semestre 2006, le secteur de la construction enregistrant la croissance la plus élevée (+2,3 %). L'emploi salarié dans le secteur tertiaire progresse également, bien que de façon plus modérée (+0,7 %)

tandis que l'emploi industriel continue de se dégrader (-0,7 % au cours du semestre).

L'année 2007 s'annonce moins favorable, en lien avec le ralentissement de l'économie mondiale

Grâce à une demande interne qui demeure forte, le ralentissement de l'activité attendu en 2007 devrait être moins important en France que dans le reste de la zone euro. L'économie française devrait donc continuer à créer des emplois. Ces créations d'emplois, conjuguées au ralentissement récent de la croissance de la population active, devraient permettre une nouvelle baisse du taux de chômage qui pourrait atteindre 8,2 % en juin 2007.



Taux de chômage français au sens du BIT Par genre et par âge

	Hommes				Femmes				Total			
	- 25	25-49	>49	Total	- 25	25-49	>49	Total	- 25	25-49	>49	Total
Taux de chômage en juin 2006	20,2	7,2	6,0	8,3	23,7	9,3	6,4	9,9	21,7	8,2	6,2	9
Taux de chômage en décembre 2006	19,9	6,9	5,6	7,9	23,7	8,7	5,9	9,3	21,5	7,7	5,8	8,6
Evolution sur un semestre	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4	0	-0,6	-0,5	-0,6	-0,2	-0,5	-0,4	-0,4

Source : INSEE



L'activité économique et l'emploi en Ile-de-France au 2nd semestre 2006

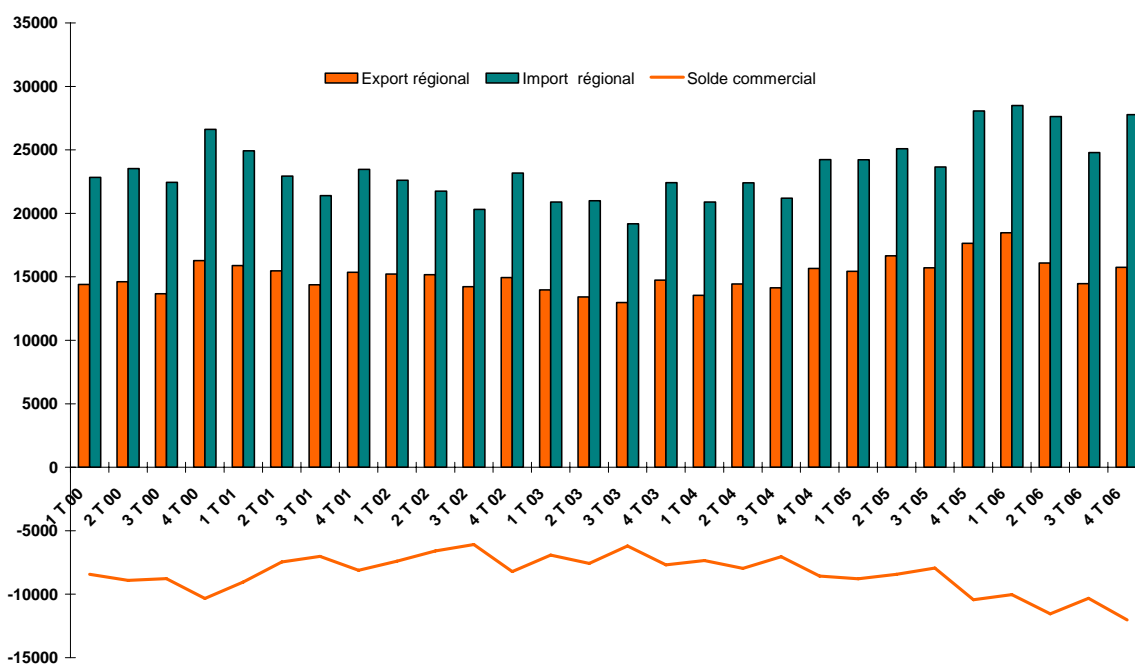


A l'instar de ce qui a été observé sur le plan national, l'activité progresse dans l'ensemble des secteurs d'activité franciliens au 2nd semestre 2006. Bien que les exportations se tassent nettement au 2nd semestre 2006, les entreprises franciliennes profitent de carnets de commande garnis. Cette situation favorable se retrouve sur le marché du travail puisque le taux de chômage francilien s'établissait à 8,1 % en décembre 2006 (contre 8,5% en juin 2006).

➤ L'activité au second semestre 2006 reste bien orientée malgré quelques signes d'essoufflement...

Evolution des échanges franciliens

Données brutes CAF/FAB*
(hors matériel militaire et en valeur, millions d'euros)



Source : Direction Interrégionale des Douanes Ile-de-France

* Coût, Assurances et Fret / Franco A Bord

Nette détérioration du commerce extérieur francilien

Sur l'ensemble du 2nd semestre 2006, les échanges extérieurs de la région Ile-de-France se tassent nettement. Ceux-ci sont affectés par le ralentissement du commerce extérieur constaté au 2nd semestre 2006. Les exportations sont en recul de -9,4 % tandis que les importations augmentent de +1,6 % (glissement annuel, données brutes, hors matériel militaire). En lien avec les difficultés du secteur automobile, la branche des produits de l'industrie automobile a vu ses exportations chuter de -38,5 % par rapport au semestre précédent (cette branche représentait 17 % du total des exportations régionales en 2006). Le solde commercial de la région se creuse ainsi, atteignant -12,026 milliards d'euros en décembre 2006 (soit une augmentation du déficit de +4% par rapport au semestre précédent).

Des créations d'entreprise en légère hausse

Source : INSEE

Les créations d'entreprise² enregistrent au cours du 2nd semestre une légère hausse de +1 % par rapport au 1^{er} semestre 2006. Le nombre de créations d'entreprise reste élevé, en effet 36 500 entreprises ont été créées au cours du 2nd semestre 2006 dans la région Ile-de-France. Cette augmentation est notamment due à la progression des créations dans le secteur des transports (+13 %) et de la construction (+5 %). Si dans les autres secteurs les créations stagnent par rapport au 1^{er} semestre, en revanche une forte baisse des créations d'entreprise dans le secteur de l'immobilier (-13 %) est à noter.

Important recul des défaillances au 2nd semestre

Source : INSEE

Parallèlement, le nombre de défaillances d'entreprise, qui s'est élevé à 4500 au 2nd semestre, est en baisse par rapport au 1^{er} semestre en Ile-de-France (-7,7 % données brutes). Tous les secteurs participent à cette baisse, en particulier les secteurs de l'immobilier (-21 %), des transports (-11 %), de l'industrie (-9 %) et de la construction (-8 %). Le seul secteur à ne pas bénéficier de cette baisse généralisée est celui des services aux particuliers, puisque le nombre de défaillances a stagné au cours du 2nd semestre.

.....

Net recul des ventes de véhicules neufs

Source : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Au cours du 2nd semestre 2006, les ventes de voitures neuves sont en très forte baisse dans la région. Les immatriculations de voitures neuves ont en effet chuté de

² La statistique des créations d'entreprise est constituée à partir des informations du répertoire SIRENE de l'INSEE. Les créations d'entreprise sont classées en trois catégories, créations pures, créations par reprise, et réactivations.

près de 20 % sur l'ensemble du 2nd semestre par rapport au 1^{er} semestre 2006. Les mauvais résultats constatés sur le semestre succèdent à un 1^{er} semestre déjà morose en termes de ventes. Pour 2006, la baisse du nombre des immatriculations s'établit à -8,3 % par rapport à 2005. L'Ile-de-France a donc été plus sévèrement touchée puisque au niveau de la France la baisse a été de -3,3 %.

Source : Comité des Constructeurs Français d'Automobiles

Par ailleurs, le marché automobile est un marché mature en Europe occidentale. Le renouvellement du parc automobile est ainsi moins rapide que par le passé tandis que pour les ménages ce n'est pas un poste budgétaire prioritaire.

.....

Stagnation des ventes de logements neufs

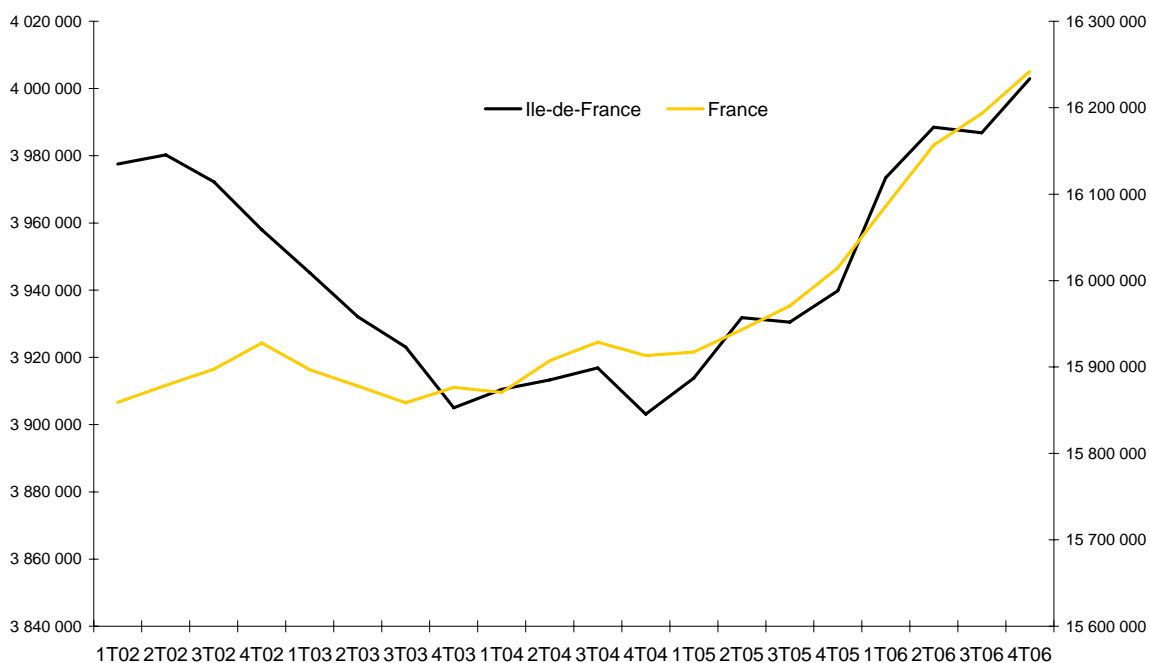
Source : SITADEL

En ce qui concerne les logements neufs, le niveau des ventes diminue au cours du 2nd semestre (-15 % par rapport au semestre précédent), bien qu'il reste relativement stable sur longue période. L'investissement logement des ménages franciliens demeure ainsi soutenu, le marché immobilier des logements neufs présentant en outre la particularité d'être quasiment saturé en Ile-de-France.

.....

➤ Marché du travail et emploi

Evolution de l'emploi salarié (Données CVS – trimestriel)



Source : Unédic

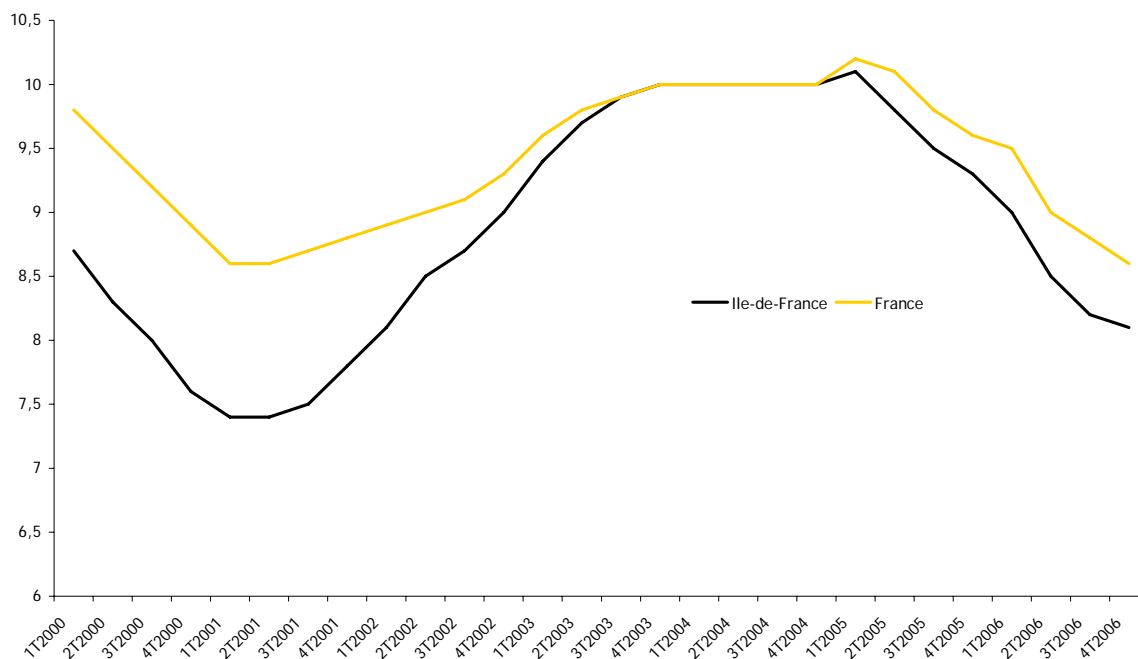
Champs Unédic : Champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

Légère progression de l'emploi salarié au 2nd semestre 2006

Selon les données du GARP sur l'ensemble des établissements de la région Ile-de-France, le niveau de l'emploi salarié progresse légèrement au 2nd semestre 2006 (+0,4 % par rapport au premier semestre 2006, données CVS). C'est le secteur de la construction qui connaît la hausse la plus importante (+2,3 %) tandis que la progression des effectifs est légère dans le secteur tertiaire (+0,5 %). Enfin, une diminution des effectifs est observée dans l'industrie (-1,5 %).

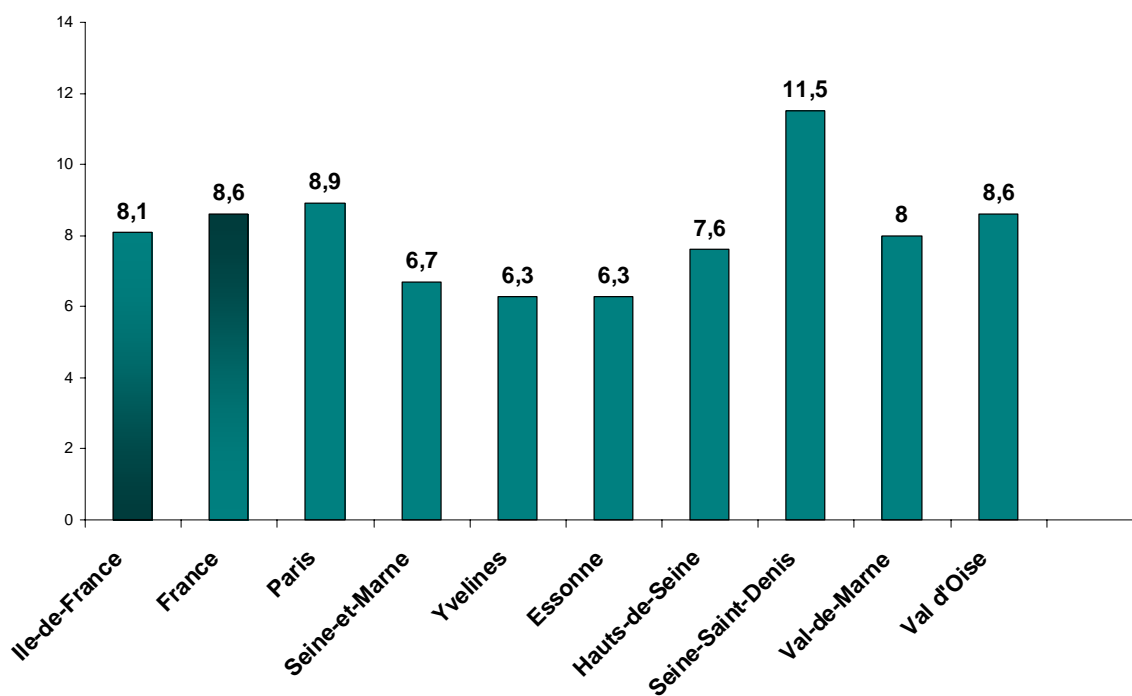
Il est à noter que la progression de l'emploi salarié a été légèrement plus faible en Ile-de-France qu'au niveau national (+0,4 % contre +0,5 % respectivement, au cours du 2nd semestre par rapport au 1^{er} semestre 2006).

Evolution des taux de chômage français et francilien



Source : INSEE

Le chômage en Ile-de-France Décembre 2006



Source : INSEE

Le taux de chômage poursuit sa baisse et atteint 8,1 % en décembre 2006

Le taux de chômage francilien poursuit la baisse enclenchée au 2nd trimestre 2005. Il atteint ainsi 8,1 % en décembre 2006 dans la région, ce qui représente une baisse de 1,2 point par rapport à l'année précédente.

Les taux de chômage les plus bas sont enregistrés dans les Yvelines (6,3 %) et l'Essonne (6,3 %), alors que la Seine-Saint-Denis conserve le taux le plus élevé (11,5 %), en dépit d'une baisse de 0,6 point au cours du semestre (contre -0,4 point pour l'ensemble de la région).

**Nombre de demandeurs d'emploi en Ile-de-France
Décembre 2006**

	Nombre de demandeurs d'emplois en décembre 2006	Taux de chômage en juin 2006	Taux de chômage en décembre 2006	Evolution du taux de chômage (en point)
<i>Paris</i>	94 700	9,5	8,9	-0,6
<i>Seine et Marne</i>	38 500	7,2	6,7	-0,5
<i>Yvelines</i>	40 900	6,6	6,3	-0,3
<i>Essonne</i>	34 000	6,7	6,3	-0,4
<i>Hauts de Seine</i>	54 600	8,1	7,6	-0,5
<i>Seine-Saint-Denis</i>	75 600	12,1	11,5	-0,6
<i>Val de Marne</i>	46 500	8,3	8,0	-0,3
<i>Val d'Oise</i>	47 200	9,0	8,6	-0,4
Ile-de-France	432 000	8,5	8,1	-0,4

Source : INSEE

Forte baisse de la demande d'emploi

A la fin du 2nd semestre 2006, la région Ile-de-France comptait 432 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1³, soit une baisse de -13 % par rapport à 2005. La baisse est moindre sur la France entière (-10 %) qui comptait ainsi 2 092 000 demandeurs d'emploi en décembre 2006. Hommes et femmes bénéficient autant de cette baisse (respectivement -13,2 % et -12,8 %), ainsi l'écart qui avait été constaté au 1^{er} semestre, à savoir une baisse des demandes d'emploi masculines plus importante que celle des demandes d'emplois féminines, s'est très nettement estompé au 2nd semestre.

La part des chômeurs de longue durée est en recul par rapport à 2005, ils représentent 30,8 % de l'ensemble des demandes d'emploi (contre 32,4 % en 2005). Leur nombre, environ 133 570 personnes, est en très nette

³ Catégorie 1 : Personnes à la recherche d'un CDI à temps plein qui n'ont pas travaillé plus de 78 heures dans le mois.

baisse en décembre 2006 par rapport à l'année précédente (-17,1 %).

La catégorie des moins de 25 ans bénéficie également de l'amélioration globale de la situation de l'emploi puisque le nombre de jeunes à la recherche d'un emploi diminue de 12,7 % par rapport à 2005 pour s'établir à 59 860 en décembre 2006. La part des moins de 25 ans dans le total des demandeurs en fin de mois en Ile-de-France s'établit ainsi à 13,8 % alors que ce pourcentage s'élève à 20,1 % pour la France entière.

Enfin, ce sont les cadres et les ouvriers qui ont bénéficié en premier lieu de la baisse du chômage en Ile-de-France ; pour les employés cette baisse est plus limitée.

.....

L'impact de la baisse du chômage est également perceptible sur les statistiques du nombre de bénéficiaires du RMI

Source : CNAF

En Ile-de-France, alors que le nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) était en constante progression depuis 2002 (+7,4 % par an en moyenne entre 2002 et 2005), il s'est légèrement replié en 2006 (-0,2 % par rapport à 2005). L'amélioration du marché de l'emploi depuis le 2nd semestre 2005 ainsi que l'activation des dispositifs d'aide à l'emploi ciblés sur les allocataires de minima sociaux expliquent en grande partie cette rupture dans l'évolution récente.

En décembre 2006, 228 787 bénéficiaires du RMI étaient recensés en région Ile-de-France, soit 20 % du total national (hors DOM-TOM). Paris et la Seine-Saint Denis sont les départements qui rassemblent la plus forte proportion de bénéficiaires du RMI (respectivement 26,5 % et 24 % du total régional).

.....

Les intentions d'embauche en CNE s'essoufflent

Source : DARES

En 2006, 144 000 intentions d'embauche en CNE ont été déposées par les entreprises de 20 salariés et moins, implantées dans la région Ile-de-France, soit 28 % du chiffre national. Depuis la création du CNE en août 2005, 8,2 % des intentions d'embauche concernent ce type de contrat soit une proportion légèrement plus élevée qu'au niveau national (8 %).

En début d'année 2006, la part des CNE dans les intentions d'embauche des entreprises franciliennes a atteint son maximum avec un taux proche de 12 %. Ce taux a progressivement diminué pour représenter moins de 6 % en décembre. Ainsi, au dernier trimestre 2006, le nombre des intentions d'embauche en CNE a baissé en Ile-de-France de -27 % par rapport au dernier trimestre 2005 alors même que le total des intentions d'embauche

des entreprises de moins de 20 salariés augmentait de +13,3 % avec une très forte hausse des CDI (+42,2 %).

Le recours au CNE n'est toutefois pas homogène au sein des secteurs d'activités. En effet, le BTP se détache des autres secteurs avec une part de CNE dans les intentions d'embauche qui atteint 16 %. Le recours au CNE reste très minoritaire dans le secteur tertiaire (2,2 % des intentions d'embauche), du fait notamment des faibles opportunités d'emploi au sein des petites structures de services.

.....

Stabilisation des tensions sur le marché du travail

Source : DRTEFP

Au 4^{ème} trimestre 2006, tous métiers confondus, le taux de tension sur le marché du travail s'établit à 0,71 point c'est-à-dire que pour 71 offres d'emploi déposées auprès de l'ANPE, 100 demandes d'emploi y ont été enregistrées.

Pour l'ensemble de l'année 2006, le taux de tension régional s'établit à 0,77 point contre 0,74 en 2005. Cette augmentation ne s'explique pas par la conjonction de l'augmentation des offres et de la baisse des demandes, elle s'explique uniquement par la baisse des demandes d'emplois.

Les offres d'emploi déposées ont été particulièrement importantes dans deux secteurs : l'informatique et les services à la personne. Elles ont en effet progressé de respectivement +19,5 % et +16,5 % en un an. Les tensions persistent toutefois dans ces secteurs qui, du fait d'une relative inadéquation avec la demande, connaissent des situations opposées : le secteur de l'informatique souffre de la forte baisse de la demande d'emploi (-28,3 % en un an) et a vu son taux de tension s'élever à 1,45 point en 2006 (contre 1,02 en 2005). Du côté des services à la personne, l'augmentation de l'offre reste insuffisante pour satisfaire la demande et le taux de tension, bien qu'en légère augmentation par rapport à 2005, reste très bas à 0,35 point.

Zoom sur les métiers de bouche

Une situation préoccupante

Fin décembre 2006, l'ANPE a enregistré pour les métiers de bouche 2 044 demandeurs d'emplois en Ile-de-France, soit une baisse de -8,1 % en un an. Parmi ceux-ci, 58 % sont à la recherche d'un emploi de boulanger-pâtissier, 14 % de bouchers et 5 % de charcutiers traiteur. Sur l'ensemble de l'année, l'ANPE s'est vue confier 4 750 offres d'emploi pour ces métiers alors qu'elle a enregistré dans le même temps 4 900 demandes. L'adéquation semble donc quasi-parfaite puisque le taux de tension

relatif à ces métiers s'établit ainsi à 0,97 point (contre 0,77 pour l'ensemble des métiers).

Toutefois, les très fortes disparités constatées entre les différents métiers de bouche indiquent que la situation est bien plus inquiétante que ce que pourrait laisser à penser ce taux de tension sectoriel. En effet, le taux de tension s'établit par exemple à 1,48 point chez les bouchers (soit 148 offres d'emplois pour 100 demandes) alors qu'il n'est que de 0,39 point chez les apprentis et les ouvriers de l'alimentation (39 offres pour 100 demandes).


Par ailleurs, les taux de satisfaction des offres d'emploi relatifs à ces métiers sont tous inférieurs à la moyenne régionale, ce qui traduit une difficulté certaine des employeurs à pourvoir leurs postes vacants. L'enquête sur les Besoins en Main d'Œuvre (BMO) réalisée par le CREDOC pour le compte de l'UNEDIC en avril 2007 révèle ainsi que si 1 551 projets de recrutement de bouchers / charcutiers / boulangers étaient recensés en Ile-de-France en 2007, dans 73 % des cas, les employeurs présentaient des difficultés de recrutement alors que ce taux n'est que de 45 % pour l'ensemble des recrutements envisagés en Ile-de-France.

Malgré ces difficultés de recrutement, l'ANPE met toutefois en avant le caractère durable des postes offerts par les métiers de bouche, qu'ils soient qualifiés ou non : 83 % des offres enregistrées correspondent à des CDI ou à des CDD de plus de 6 mois alors que la moyenne n'est que de 51,3 % tous métiers confondus.



Analyse sectorielle

	Activité	Emploi	Perspectives
Industrie	→	↘	↗
Construction	↗	↗	→
Commerce	→	→	→
Services	↗	→	↗
Tourisme	↗	→	→


 Après avoir rebondi au 3^{ème} trimestre, **l'activité industrielle** de la région Ile-de-France a connu une stagnation voire un recul au cours du 4^{ème} trimestre en Ile-de-France. Le bilan pour le second semestre est donc mitigé et varie énormément en fonction des différentes branches industrielles.

Le 2nd semestre 2006 a par exemple été très favorable pour les industries des biens d'équipement. Pour ces industries les carnets de commande ont été très bien garnis tout au long du semestre écoulé, en partie grâce à une demande étrangère soutenue, notamment en direction des équipements électriques et électroniques.

En revanche, l'industrie automobile a connu un semestre plus difficile marqué par un ralentissement de l'activité à partir de l'automne, ce qui a conduit à une diminution de l'utilisation des capacités de production.

Source : Enquête de conjoncture dans l'industrie – Banque de France – Direction régionale

.....

 Dans la continuité du 1^{er} semestre, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé dans le secteur du **bâtiment et des travaux publics** en Ile-de-France au cours du 2nd semestre 2006. Ainsi, tant pour le bâtiment que pour les travaux publics, l'année 2006 aura été très bonne, voire exceptionnelle.

En ce qui concerne la construction neuve de logements, l'activité du 2nd semestre aura notamment été portée par la forte demande de logements sociaux. Quant aux travaux publics, des conditions climatiques favorables et des carnets de commande relativement bien garnis ont permis une bonne tenue de l'activité durant la période.


Bien que les effectifs aient augmenté de 2 % à 3 % dans ce secteur, les entreprises se déclarent gênées dans leur activité par des difficultés persistantes de recrutement de personnels qualifiés.

Les prévisions pour l'année 2007 sont plutôt réservées. En effet, les entreprises manquent de visibilité du fait des échéances électorales au cours du 1^{er} semestre

2007. L'activité devrait être stable ou au mieux connaître une légère hausse, inférieure à 1%.


Source : Cellule Economique Régionale de la Construction en Ile-de-France

.....

 Après une légère diminution au 3^{ème} trimestre, l'évolution des volumes d'achat et de vente est apparue globalement bien orientée au 4^{ème} trimestre dans le secteur du **commerce de gros** en Ile-de-France. Les effectifs y ont peu varié bien qu'une forte progression des commandes ait été enregistrée en fin d'année.

Source : Enquête de conjoncture– Banque de France – Direction régionale


.....

 Après la pause estivale, l'activité a enregistré une forte progression au 2nd semestre 2006 pour se maintenir à un haut niveau en fin d'année dans **les services marchands**⁴ en Ile-de-France. Les effectifs y sont toutefois globalement restés stables.

Les évolutions sont contrastées selon les secteurs, les activités liées au conseil pour les affaires et la gestion ainsi que le travail temporaire enregistrant notamment des évolutions très favorables.

Source : Enquête de conjoncture– Banque de France – Direction régionale

.....

 **L'activité touristique** au sein de la région Ile-de-France a été très dynamique au 2nd semestre 2006. Après le traditionnel tassement de juillet-août, l'activité a été très soutenue au cours de la seconde partie du semestre, en partie grâce au dynamisme du tourisme d'affaires, à la tenue de nombreux évènements d'envergure ainsi qu'aux périodes de fêtes de fin d'année. Le taux d'occupation hôtelier a été élevé au cours du 2nd semestre 2006. Ainsi, sur les six derniers mois de l'année, il a toujours été supérieur à celui constatée en 2005, année qui était déjà plus favorable que l'année 2004.

Les professionnels du tourisme, interrogés chaque mois par l'ORTIF se sont donc montrés très optimistes tout au long du 2nd semestre et anticipent le maintien d'un niveau d'activité élevé pour le 1^{er} semestre 2007.

Source : INSEE – Direction Régionale du Tourisme

⁴ On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs (services aux entreprises, services aux particuliers, activités financières, transports...) - INSEE

La dernière note de conjoncture de notre assemblée soulignait des perspectives optimistes pour l'activité économique de la région au cours du second semestre de l'année 2006. Sur ce point, les évolutions constatées au second semestre se sont révélées conformes à ces prévisions. En effet, en dépit d'un contexte international moins favorable au 2nd semestre, marqué par le ralentissement de l'économie américaine, l'activité a été soutenue au sein de la zone euro. Ainsi, l'activité économique francilienne est restée globalement bien orientée. Cette bonne tenue de l'activité profite à l'emploi, comme en témoignent à la fois la poursuite de la baisse du taux de chômage et la croissance de l'emploi salarié régional.

Malgré le ralentissement du commerce mondial et l'inertie qui caractérise traditionnellement l'activité économique durant les périodes électorales, les perspectives de croissance économique pour l'année 2007 demeurent bien orientées en partie grâce à la robustesse de la demande intérieure.

Dans ce cadre, la région Ile-de-France devrait continuer à bénéficier de conditions favorables pour pouvoir conforter les bons résultats enregistrés en matière d'emploi, comme en témoignent les intentions d'embauches recensées dans l'enquête Besoin en Main d'œuvre 2007 réalisée par le GARP, en hausse de 2,1% par rapport à l'année dernière.

Cependant, une nouvelle érosion de l'emploi industriel est constatée au 2nd semestre (-1,5 % par rapport au 1^{er} semestre). Les difficultés de l'industrie manufacturière, devenues structurelles, doivent nous interpeler : notre économie peut-elle n'être qu'une économie de Services ?

COUP DE PHARE SUR LES PERSONNES HANDICAPEES EN ILE-DE-FRANCE

En décembre 2003, la commission « *Emploi et développement économique* » du Conseil économique et social de la région Ile de France (CESR) avait consacré un rapport à « *l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises d'Ile de France* », rédigé par M. Pascal Martin. Cette année 2003 ayant été déclarée *année européenne des personnes handicapées*, le CESR compléta ce document par une brochure, tenant compte des travaux effectués de façon transversale par ses onze commissions thématiques et sa section prospective sur le sujet des personnes handicapées. Ce fut, sous le titre volontairement constructif « *Agir pour les personnes handicapées* », un relevé des préconisations du CESR dans divers domaines les concernant : transport, logement, emploi et plus généralement leur intégration.

Au plan national, la situation des personnes handicapées fut élevée par le Président de la République en 2002 au rang de chantier prioritaire. Le Parlement fut saisi par le Gouvernement d'un nouveau texte législatif venant modifier et compléter la législation précédente remontant à 1975. Ceci aboutit à l'adoption de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dont le titre révèle l'ambition importante : « *loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».

Cette évolution nous a paru justifier un coup de phare sur les personnes handicapées en Ile de France, permettant de préciser le rôle pouvant incomber à la région Ile de France dans ce domaine, notamment sur le plan de l'emploi.

1 - LES PERSONNES HANDICAPÉES : QUI SONT-ELLES ? COMBIEN SONT-ELLES ?

La loi de 2005 article 2-I-1°, apporte une définition du handicap, qui manquait jusqu'alors : « *Constitue un handicap... toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

Cependant le chiffrage de la population handicapée s'avère difficile, car cette catégorie peut recouvrir une diversité de situations. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a mené à partir de 1998 une enquête dite HID (Handicaps, Incapacités, Dépendance) à cet effet.

On peut y relever des séries de chiffres très éloignées les unes des autres selon la réalité qu'elles recouvrent. C'est ainsi qu'en Ile-de-France, plus de 2,6 millions de personnes, âgées de 5 ans ou plus, déclarent rencontrer des difficultés, même légères, dans la vie de tous les jours. Parmi elles, 130 000 ont besoin d'aide pour des activités élémentaires de la vie.

Pour le sujet de l'emploi qui nous intéresse plus particulièrement ici, c'est une autre donnée qui nous concerne, savoir le nombre de personnes handicapées ayant fait l'objet de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

C'était, avant 2005, la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) qui prenait cette décision de nature individuelle.

Maintenant, c'est à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), constituée au sein de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) que cette décision appartient.

A fin 2002, dernier chiffre connu, on comptabilisait, pour la région Île-de-France 138 179 titulaires⁵ d'une RQTH en cours de validité.

Comme on le voit avec ces exemples chiffrés, il convient pour tout utilisateur d'être très prudent dans le choix des données, afin de ne retenir que les plus pertinentes.

2 - LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION

La compétence des régions dans les domaines touchant les personnes handicapées est, à la base, assez limitée, portant sur deux secteurs d'intervention, les transports et la formation.

La région Ile de France, cependant, est allée au-delà de ce périmètre restreint, et la situation des personnes handicapées figure au nombre des priorités que le Président du Conseil régional a fixées à la mandature en cours. C'est ainsi par exemple que de longue date, le Conseil régional a participé, sous forme de subventions, à la création, à l'aménagement ou à la réhabilitation d'établissements d'accueil pour des enfants, adolescents ou adultes handicapés.

La loi de 2005 a élargi le cadre des compétences régionales, soit implicitement, soit de façon expresse :

Art 2-I-2° « *Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de la citoyenneté* ».

Il paraît évident que la collectivité territoriale régionale doit participer à cette solidarité de la collectivité nationale, dont elle forme une partie intégrante.

- Art 4 : « *l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale mettent en œuvre des politiques de prévention, de réduction et de compensation des handicaps et les moyens nécessaires à leur réalisation...* ». Ces politiques, est-il précisé plus loin, s'appuient sur des programmes de recherche pluridisciplinaire.

La région a toute sa place dans ce programme.

3 – UN MOT CLÉ : ACCESSIBILITÉ

Parmi les quelques grands principes formant la base de la nouvelle loi, figure celui de l'accessibilité. On parlait auparavant d'accessibilité des personnes handicapées dans les transports et dans le cadre bâti. La loi y a ajouté :

- l'accessibilité à l'école ;
- l'accessibilité à un guichet unique : la Maison départementale des personnes handicapées ;
- l'accessibilité aux nouvelles technologies ;
- l'accessibilité à la vie sociale, aux sports, aux loisirs et à la culture ;
- l'accessibilité au travail adapté et au travail protégé,

⁵ Données clefs 2005 – Observatoire des dispositifs d'insertion des travailleurs handicapés

- **mais aussi : l'accessibilité à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'insertion professionnelle.**

4 - QUELS ENJEUX ?

Deux données de base situent l'importance des enjeux à maîtriser dans le domaine de l'emploi :

a) *Le taux d'emploi*

Nous y reviendrons plus en détail au point 5 ci-après. Notons cependant dès maintenant que le taux d'emploi global francilien par rapport à l'obligation des 6% s'établissait en 2003⁶ (dernier chiffre publié) à 2.8%, contre 4.2% pour la France entière.

b) *les demandeurs d'emploi*

32363 bénéficiaires⁷ de la loi de 1987 étaient en recherche d'emploi en 2005 en Ile de France, ainsi répartis par département⁸ :

	Bénéficiaires DETH ⁹	Tous publics DETP ¹⁰	Ratio DETH / DETP	Poids des bénéficiaires
Paris (75)	5 051	177 094	1/35	2.9 %
Seine-et-Marne (77)	3 912	65 598	1/17	6.0 %
Yvelines (78)	3 268	68 188	1/21	4.8 %
Essonne (91)	3 493	56 919	1/16	6.1 %
Hauts-de-Seine (92)	3 860	90 863	1/24	4.2 %
Seine-Saint-Denis (93)	5 385	116 847	1/22	4.6 %
Val-de-Marne (94)	4 057	77097	1/19	5.3 %
Val-d'Oise (95)	3 337	72 778	1/22	4.6 %
Ile-de-France	32 363	725 384	1/22	4.5 %

On note un demandeur d'emploi handicapé pour 22 demandeurs d'emploi franciliens tous publics en 2005 (4,5 %), contre 1 pour 15 au niveau national. L'évolution¹¹ sur la période 2000-2005 des demandeurs d'emploi a montré une aggravation de la situation.

	Ile-de-France		France Entière	
	Bénéficiaires	Tous publics	Bénéficiaires	Tous publics
Catégories 1,2,3,6,7,8	+ 22 %	+ 20 %	+ 28 %	+ 15 %

Parmi les moyens pouvant permettre une amélioration de ces données, la formation tient une place clé.

⁶ Dernier chiffre publié

⁷ Catégories 1,2,3,6,7,8

⁸ Source Observatoire : DRTEFP

⁹ DETH : Demandeur d'emploi travailleur handicapé

¹⁰ DETP : Demandeur d'emploi tous publics

¹¹ Source Observatoire : DRTEFP

5 – NON DISCRIMINATION - OBLIGATION D'EMPLOI

a) La loi du 11 février 2005 affirme le principe de **non-discrimination**. Les entreprises doivent prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification ou pour qu'une formation adaptée à leurs besoins leur soit dispensée. Tout ou partie des dépenses supportées à ce titre par l'employeur peut-être compensé par des aides¹².

b) Depuis 1987, les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues à une **obligation d'emploi** d'au moins 6% de personnes handicapées. La loi du 11 février 2005 réaffirme cette obligation et l'étend à de nouvelles catégories de personnes handicapées : les titulaires de la carte d'invalidité et les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés. Elle renforce également les incitations et les sanctions. De plus l'obligation d'emploi de 6% est étendue aux employeurs relevant de la fonction publique (État, collectivités territoriales,...).

La contribution versée à l'AGEFIPH¹³ par les entreprises qui n'ont pas atteint le quota de 6% est renforcée, et sera même triplée pour celles qui n'auront engagé aucune action en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés d'ici trois ans. Pour le calcul de cette contribution, tous les emplois de l'entreprise sont désormais considérés, en application du principe de non-discrimination, comme pouvant être occupés par un travailleur handicapé.

Parallèlement, les entreprises pourront déduire les dépenses qu'elles engagent en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, au-delà de l'obligation légale.

Les employeurs bénéficient d'un allègement de leur contribution ou d'une aide spécifique pour le recrutement d'une personne lourdement handicapée.

c) De plus, la loi a édicté une **obligation pour les partenaires sociaux de négocier sur l'emploi des travailleurs handicapés**, au niveau des branches tous les trois ans et dans les entreprises tous les ans.

d) En 2006, le taux national de salariés handicapés était d'environ 4%. Une importante mobilisation était nécessaire pour viser l'objectif de 6%. Aussi un **plan gouvernemental** pour l'emploi des personnes handicapées a-t-il été mis en place le 15 novembre 2006, stipulant deux engagements forts à l'égard de chaque personne handicapée :

- celui de lui proposer un parcours d'insertion professionnelle précis avec un calendrier volontariste,
- celui de consolider son parcours professionnel et de favoriser son évolution de carrière lorsqu'elle est dans l'emploi.

Quinze mesures concrètes d'application entrent en vigueur en 2007, suivant un calendrier précis :

- Huit d'entre elles permettent de proposer à chaque personne handicapée en recherche d'emploi un projet d'insertion professionnelle dans un délai de 6 mois suivant la demande faite à la MDPH.
- Sept mesures visent aussi à consolider le parcours professionnel des salariés handicapés et à faire évoluer leur carrière professionnelle.

¹² Article L323-9-1 du code du travail

¹³ AGEFIPH, Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées. Créée par la loi du 10 juillet 1987, elle gère la contribution des entreprises de plus de 20 salariés qui n'emploient pas 6% de travailleurs handicapés, et finance des actions visant à développer l'insertion professionnelle. Pour le secteur public, un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique a été installé dès juin 2006.

Le recrutement d'un référent pour l'insertion professionnelle a été engagé dans chaque MDPH, ainsi que la mise en place d'un correspondant Handicap dans les ANPE par bassin d'emploi.

6 - LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confirme la compétence de droit commun des régions sur le champ de la formation professionnelle, et l'étend à tous les publics, jeunes et adultes. Cette loi laissait aux régions le choix des modalités de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs¹⁴ d'apprentis handicapés reconnus par la COTOREP, de manière à inciter à l'embauche de ce public en apprentissage.

L'article 26 – V de la loi du 11 février 2005 dispose :

« L'Etat, le service public de l'emploi (AGEFIPH), les Conseils régionaux, les organismes de protection sociale, les organisations syndicales et associations représentatives des personnes handicapées définissent et mettent en œuvre des politiques concertées d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées qui visent à créer les conditions collectives d'exercice du droit au travail des personnes handicapées »

La région Ile de France a donc son rôle à jouer dans ce partenariat.

C'est ainsi qu'elle a la charge de la rémunération des stagiaires en formation dans les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) à vocation régionale, au nombre de huit en Ile de France. Ces centres ont pour mission de permettre aux travailleurs handicapés d'acquérir une qualification professionnelle, de leur apporter une aide à la recherche d'emploi et de leur offrir les meilleures chances de reprendre une vie sociale et professionnelle en milieu ordinaire de travail.

La région Ile de France facilite l'entrée en apprentissage de jeunes handicapés. Ainsi, de 1994 à 2004, plus de 2000 jeunes handicapés ont signé un contrat en alternance, dont plus de 1300 contrats d'apprentissage. Elle réserve un accès prioritaire des personnes handicapées aux emplois tremplin.

La région participe, en partenariat avec l'Etat et l'AGEFIPH, au programme régional de formation des personnes handicapées (PRFPH). Dans le cadre de son rôle accru dévolu par la loi, elle prépare des mesures pour faire évoluer la politique régionale en faveur des personnes handicapées dans les champs du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Son intervention sera fondée sur les principes suivants :

- le parcours personnalisé de la personne handicapée, placée au centre des mesures ;
- le partenariat afin de parvenir à une diversité, une complémentarité et une cohérence accrue des mesures et des moyens offerts aux personnes handicapées en vue de la continuité de leur parcours ;
- la prise en compte de la situation globale de la personne handicapée en formation.

¹⁴ La région Ile de France a fixé une surprime d'un montant annuel de 600 €, attribuée aux employeurs d'apprentis

7 - UNE AVANCÉE DÉMOCRATIQUE : LE CRCCH

La délibération n° CR 43-04 du 18 novembre 2004 du Conseil régional d'Ile de France, a décidé la création du Conseil régional consultatif des citoyen-nes handicapés-es, (CRCCH) ; Sa mission est « *de donner des avis et d'apporter au Conseil régional des éléments d'orientation en vue d'améliorer la prise en compte des situations de handicap en Ile de France, et d'instaurer une participation active des citoyen-nes handicapé-es à la vie de la Région* ». Il est constitué de 50 membres :

- 1 représentant du Conseil régional, président.
- 24 personnes handicapées, à raison de 3 par département francilien, désignées à l'issue d'une consultation ouverte aux citoyen-nes handicapés-es (ou à leurs responsables légaux) domiciliés-es en Ile de France dont le taux d'incapacité permanente reconnu est au moins égal à 50%.
- 12 représentants des associations
- 12 personnes qualifiées
- 1 représentant du CESR

Ce Conseil fonctionne depuis le premier semestre 2006. Sans empiéter sur le rôle du CESR, il constitue un élément de la démocratie participative au sein de notre région, et occupe une place laissée libre entre le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et les Conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH). Il a pu déjà apporter sa contribution dans les mesures en cours de préparation par la région Ile-de-France évoquées plus haut. Plus généralement, il aura un rôle à jouer dans le développement et la mise en œuvre de la politique de notre région à l'égard des personnes handicapées.